

**Commission Locale de l'Eau de la Midouze**

Institution Adour
Conseil Général des Landes
40025 MONT DE MARSAN
05.58.46.18.70

veronique.michel@institution-adour.fr



SAGE DE LA MIDOUZE

COMPTE-RENDU DE LA CLE DU 7 JUILLET 2009

La Commission Locale de l'Eau du bassin de la Midouze s'est réunie le mardi 7 juillet 2009 à 14h30 en salle Henri Lavielle au Conseil Général des Landes.

Date de convocation : 15 juin 2009

Liste d'émargement : disponible en téléchargement sur le site de l'Institution Adour, <http://www.institution-adour.fr/>, dans la partie « Télécharger les comptes-rendus »

Diaporama de séance : disponible en téléchargement sur le site de l'Institution Adour, <http://www.institution-adour.fr/>, dans la partie « Télécharger les comptes-rendus »

Mr SUBSOL, Président de la CLE, ouvre la séance et indique en préalable qu'un arrêté modificatif de la CLE a été pris le 2 juillet dernier et qu'il sera téléchargeable sur le site de l'Institution Adour.

Il rappelle que le SAGE Midouze travaille actuellement dans la phase d'analyse des tendances et d'élaboration des scénarios. C'est dans ce cadre que la CLE a été consultée le mois dernier sur les mesures potentielles à mettre en œuvre dans le cadre du SAGE.

Il indique que peu de membres ont répondu à cette consultation (DREAL – ONEMA, fédérations de pêche 40 et 32, CG32, CG40, ADASEA du Gers) mais que la richesse des débats antérieurs et des propositions qui avaient déjà été formulées ont permis de recenser un peu plus de 150 mesures potentielles, souvent redondantes d'un enjeu à l'autre.

Ainsi aujourd'hui sera présentée uniquement une synthèse de ces mesures, qui seront débattues plus précisément et par thème dans le cadre de réunions de travail thématiques.

Il présente ensuite l'ordre du jour :

- Rappel sur la démarche d'élaboration des scénarios
- Présentation du scénario tendanciel
- Présentation synthétique des mesures potentielles à mettre en œuvre dans le cadre du SAGE suite à la consultation engagée le 26 mai 2009
- Débat
- Calendrier prévisionnel
- Questions diverses

Mr SUBSOL propose aux membres de la CLE d'intervenir au fur et à mesure du diaporama présenté.

Diapositive 4 : changement climatique

Mr CLAVE – SEPANSO – rappelle à la CLE que l'autoroute A65 et la ligne LGV vont participer activement à l'assèchement des zones humides du bassin. Il ajoute également qu'il ne faut pas attendre que la température se réchauffe de 2 ou 3 °C pour changer les pratiques agricoles.

Diapositive 6 : tendances par usages

Mr LAURIN – Police de l'Eau 40 - trouve que le terme « pression stable sur la ressource et les milieux » est contradictoire avec le fait de construire de nouvelles ressources pour combler une situation déficitaire qui est analysée comme très certainement devenant croissante du fait des modifications climatiques. Pour justifier la création de barrages, il faut souligner que le besoin résulte d'une pression sur la ressource et les milieux aquatiques du fait de l'usage agricole croissant.

Mlle MICHEL – animatrice du SAGE - indique que la pression en termes de prélèvements ne devrait pas augmenter puisque les services de Police de l'Eau du Gers et des Landes, dans le cadre de l'étude Bilan Besoins Ressources, avaient indiqués que sur le bassin de la Midouze aucune surface irriguée ou volume supplémentaire ne serait autorisé. Le changement climatique va certes aggraver cette pression mais celle-ci devrait rester stable.

Mr LESPARRÉ - Chambre d'agriculture des Landes - est d'accord sur le terme « pression stable », notamment pour les termes de drainage et d'érosions.

Mme SERRE – UFC Que Choisir – ne voit pas comment il pourrait ne pas y avoir de pression et trouve cette vision très optimiste.

Mr SUBSOL rappelle qu'il a été dit dans les différentes commissions, réunions et comités de pilotage, que la création de ressources supplémentaires servirait uniquement à satisfaire le milieu et les besoins actuels, et en aucun cas ne servirait à autoriser de nouvelles surfaces irriguées ou une augmentation des quotas, c'est pour cela que l'on parle de pression stable.

Mr ROUSSEL – Institution Adour – confirme les propos du Président de la CLE et ajoute que la justification des ouvrages à réaliser ne provient pas de l'augmentation des surfaces irriguées mais simplement d'un rattrapage d'un déficit existant créé par la pression agricole actuelle et par les débits consignés que l'on s'est fixé pour avoir une qualité des eaux acceptable.

Mr LAURIN ajoute qu'il faudrait alors indiquer que la « pression stable » concerne l'assiette irriguée.

Mr JONCOUR – Agence de l'Eau Adour-Garonne – rappelle qu'il y a un dispositif de gestion de l'eau réglementaire et que même si les besoins augmentent, le dispositif devra toujours être respecté ; il n'est donc pas incohérent de parler de pression stable.

Mr BAQUE – Chambre d'agriculture du Gers – souligne que sur la partie gersoise les agriculteurs se trouvent sur des axes réalimentés et ont un débit qui leur est attribué ; il voit mal comment ce débit pourrait augmenter même si la demande en eau des plantes augmente. La solution passera simplement par une adaptation des assolements.

Mr RABE - Chambre d'agriculture des Landes – ne voit pas pourquoi dans la mesure où un exploitant aurait la possibilité de construire une petite retenue pour stocker l'eau l'hiver et l'utiliser l'été il en serait empêché puisque l'on sait que l'eau stockée l'hiver et utilisée l'été est déconnectée du milieu naturel et n'a pas d'impact négatif sur les milieux naturels.

La Police de l'Eau des Landes pense qu'il est raisonnable d'imaginer que des petites retenues collinaires puissent encore voir le jour.

Diapositive 7 : les grands projets

Mr SUBSOL informe la CLE que le faisceau d'étude de la LGV qui est actuellement de 4 km de large pourrait être de 1km d'ici 2010.

Mlle MICHEL indique que Réseau Ferré de France s'est rapproché de la cellule d'animation du SAGE pour récupérer les documents réalisés jusqu'à présent et pourvoir tenir compte dans l'étude du tracé des enjeux du bassin et notamment de la préservation des milieux naturels.

Mr CLAVE précise que le tracé de la LGV entre Captieux et Mont-de-Marsan Nord sera forcément une ligne droite. Par contre il souligne qu'entre Saint-Avit et Mont-de-Marsan, il existait un barrage à Uchacq ; il serait donc judicieux que la LGV passe entre Uchacq et la Douze car si elle passe en amont du plan d'eau, l'alimentation de celui-ci risque d'être perturbée.

Mr SOCODIABEHERE - Adjoint au Maire de Mont-de-Marsan en charge du Développement Durable et de l'Environnement – rappelle qu'entre Uchacq et la Douze, il y a la base aérienne.

Mr CLAVE rappelle également que le bilan de la perte d'eau engendrée par l'A65 et la LGV tourne autour de 6 à 8 Mm³ qui s'ajoute au déficit actuel, et ceci sans prendre en compte la vidange de nappe en amont, la déviation des courants de nappe ou l'atteinte aux zones humides.

Mme LAHILLE – DRIRE Aquitaine – demande si la problématique des dégâts occasionnés par le passage de la tempête Klaus le 24 janvier dernier a été prise en compte dans les tendances à moyen et court terme sur la nappe, d'un point de vue tant qualitatif que quantitatif.

Mlle MICHEL indique qu'une entrevue est prévue avec le CRPF pour faire le point sur cette thématique. Les premiers éléments évoqués sont relatifs au retour d'expérience du Médoc après la tempête de 1999 dont les dégâts sur cette zone étaient de la même ampleur que dans les Landes après Klaus. Il a été évoqué plusieurs observations :

- Les débris ont encombré les fossés de drainage, créant une perturbation du fonctionnement hydraulique et limitant l'évacuation de l'eau ;
- A l'hiver 2000/2001 certaines parcelles se sont retrouvées totalement engorgées et des remontées de nappes locales ont été observées ;
- Les débits dans les cours d'eau n'ont pas augmenté.

Le CRPF a également indiqué que de nombreux pins étaient couchés mais encore enracinés et qu'ils continuaient de fait – dans une moindre mesure - à prélever de l'eau dans la nappe et que la pompe « sous-bois » était toujours active. De plus l'activité des pins est maximale au printemps et non en période d'étiage. Il paraît donc peu probable qu'une quantité d'eau supplémentaire conséquente soit disponible à l'étiage suite à la tempête.

Remarque : le site internet de l'Inventaire Forestier National apporte une première évaluation quantitative et cartographique des dégâts de la tempête Klaus → www.ifn.fr . L'évaluation cartographique n'est pas encore définitive.

Mr SUBSOL pense que cette rencontre avec le CRPF doit donner lieu à une information de la CLE.

Mr RABE s'étonne de ces « pré » conclusions dans la mesure où après un mois de juin déficitaire, sec et chaud et des irrigations généralisées sur tout le bassin, le DOE à Campagne n'a toujours pas été franchi.

Mr ROUSSEL indique qu'il faut attendre de passer l'été pour éventuellement tirer quelques conclusions mais que la prudence est de mise sur ce sujet, d'autant plus que si le DOE n'a pas été franchi, on n'en était pas très loin.

Diapositive 10 : résultat du scénario tendanciel pour les souterraines

Mr GUILHAMOULAT – Régie des eaux de Mont de Marsan – indique qu'il faudrait préciser que le transfert de pollution vers les nappes du Miocène (Aquitainien, Helvétien) n'existe que dans les zones de contact, d'affleurement ; ailleurs, on ne retrouve aucun indicateur qui pourrait laisser penser qu'il y a un risque de transfert de polluants.

Diapositive 13 : protection et restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques

Mr LARRAT – SIVU des Berges de la Midouze – indique que la tempête a été un mal pour un bien dans la mesure où elle a permis de totalement remettre à plat le syndicat et d'embaucher un technicien rivière. Il demande où en est le projet relatif au Midou landais suite à la réunion organisée par l'association des Maires.

Mr SUBSOL indique qu'il aurait aimé être convié à cette réunion ; il n'a donc pas d'élément de réponse à ce sujet.

Mlle DARTHOS – SAGER / CG40 – précise qu'une réunion a en effet été tenue à l'initiative de l'association des Maires des Landes qui a convié les Maires du bassin versant du Midou ; l'objectif de cette première réunion était de sonder l'opinion des Maires suite à la tempête et au manque de réactivité sur ce secteur faute de gestionnaire, sur l'opportunité de mettre en place une structure de gestion. Les Maires ont décidé d'attendre la réalisation par la SAGER d'un document d'aide à la décision afin de savoir exactement dans quoi ils s'engageraient.

Mr MARSAN – Fédération de pêche des Landes – souligne l'ampleur du travail qu'il y a à faire pour restaurer la continuité écologique sur le Midou et sur la Douze.

Mr LAURIN indique que la crue de janvier à Mont-de-Marsan a été importante.

Mr CLAVE met en relation cette crue avec les travaux effectués à ce moment là à Roquefort, où les cours d'eau et fossés ont été totalement ensablés. Il informe aussi la CLE que l'autoroute en amont de Mont-de-Marsan va apporter un afflux d'eau de 1,04 Mm³ d'eau par an ; les crues risquent donc d'être plus fréquentes.

Mr ROUSSEL rappelle que la Midouze participe également aux crues de l'Adour.

Mr LARRAT informe la CLE que le SIVU des berges de la Midouze a l'intention d'essayer de remettre en eau bon nombre de zones humides, ce qui devrait participer au ralentissement et à l'expansion des crues.

Mlle MICHEL rappelle que la zone amont du bassin de la Midouze subit des crues plus rapides et plus importantes que l'aval et que plusieurs communes gersoises sont concernées par des problèmes récurrents de coulées de boues, entraînant à la fois des problèmes de sécurité publique et de dégradation de la qualité de l'eau.

Diapositive 15 : réduire les pressions sur la qualité de l'eau

Mme SERRE souligne qu'il est difficile de ne pas être d'accord avec ces objectifs et ces ambitions ; l'important va être les moyens que l'on met en œuvre pour mettre en place effectivement ces mesures.

Mr SUBSOL ajoute qu'il faudra en effet mettre les moyens nécessaires, et qu'une hausse de la redevance est en cours d'étude au comité de bassin.

Diapositive 16 : gestion quantitative de la ressource

Concernant l'étude inter-SAGE sur les nappes du plio-quaternaire, Mlle MICHEL indique qu'une réunion du comité de pilotage de l'étude s'est tenue dernièrement pour présenter le travail réalisé et à venir pour « l'année 2 ». Les résultats du travail de l'année 1 avaient été présentés en avril 2008, et le rapport d'étude nous est parvenu en décembre 2008. Il est en ligne sur le site de l'Institution Adour dans la partie dédiée au SAGE Midouze, puis « Télécharger les documents »¹. L'année 1 a permis de caractériser de manière plus précise l'ensemble multicouches de l'aquifère Plio-Quaternaires et de le modéliser. L'année 2 devrait notamment affiner le modèle 3D ; il a été demandé à ce que les SAGE puissent disposer sous un format SIG de ce travail. Si l'étude apporte une connaissance supplémentaire sur cet ensemble de nappes, elle ne devrait pas – au final – répondre aux besoins locaux de chaque SAGE et des gestionnaires.

Elle précise également qu'il a été demandé au BRGM d'apporter un avis technique sur l'étude relative à l'influence des prélèvements en nappe réalisée par la CACG dans le cadre Bilan Besoins Ressources, que le BRGM a donné son accord mais ne s'est pas prononcé sur un délai de réponse.

Pour info : programme de travail du BRGM sur cette étude



Programme

- > **Programme de l'année 1**
 - Compilation des données bibliographiques majeures
 - Interprétation lithostratigraphique des ouvrages
 - Conception d'un système d'information géographique et intégration des données de forages
 - Détermination des ensembles aquifères
- > **Programme de l'année 2**
 - Modélisation 3D
 - Caractérisation des aquifères
 - Approche usages/besoins
 - Mise en place d'un réseau de suivi quantitatif
 - Recommandations besoins/ressources
 - Synthèse

 Recherches pour une terre durable
brgm

¹ Lien direct de téléchargement : http://www.institution-adour.fr/institut-adour/upload/SAGE_MIDOUZE/EtudeBRGM_NappesPlioQuaternaire_M7PlioQuaternaireRP56475FR.pdf

Mr LAURIN regrette qu'il n'y ait pas eu d'information dans le diaporama sur l'évaluation environnementale.

Mlle MICHEL indique qu'un détail de contenu a été demandé à la DIREN Aquitaine qui est en charge du SAGE Midouze sur ce sujet. La réponse officielle n'a pas encore été reçue mais il semblerait que le détail de contenu ne précise pas vraiment spécifiquement les choses pour le bassin de la Midouze. Une réflexion va être engagée à l'Institution Adour afin de savoir si l'évaluation environnementale va être menée en interne ou en externe, conjointement ou pas avec celle du SAGE Adour.

Le stagiaire qui devait travailler sur ce sujet a dû réorienter son stage devant le manque de précisions sur le sujet et travaille désormais sur l'inventaire des mesures compensatoires qui pourraient être mises en œuvre dans le cadre de l'implantation de nouveaux réservoirs.

En l'absence de questions diverses, Mr SUBSOL remercie les membres de présents et lève la séance.

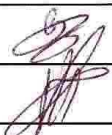

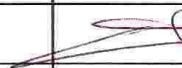
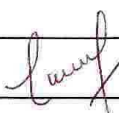
Commission Locale de l'Eau de la Midouze

Séance plénière du 7 juillet 2009

Structure	NOM	Titulaire, Suppléant	Présence 07/07/2009
Collège 1 : Représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissement publics locaux			
Conseil Régional Aquitaine	Mme Martine HONTABAT	T	
	Mme Maria LAVIGNE	S	Excuse
Conseil Régional Midi-Pyrénées	Mme Elisabeth MITTERAND	T	
	Mr Jean-Louis GUILHAUMON	S	
Conseil Général des Landes	Mr Christian CAZADE	T	
Conseil Général du Gers	Mr Marc PAYROS	T	
Association des Maires des Landes	Mr Jean-Claude LALAGÜE (Uchacq et Parentis)	T	_____
	Mr Jacques JUNQUAS (Campet et Lamolère)	S	
	Mr Guy ROLLIN (Meilhan)	T	_____
	Mr Philippe DUBOURG (Carcarès Sainte Croix)	S	
	Mr Alain LABARTHE (Bégaar)	T	
Association des Maires du Gers	Mr Henri DIEDERICH (Larée)	T	
	Mr Yves RISPAT (Lupiac)	T	
	Mr Aymé VILLENEUVE (Peyrusse Grande)	S	
	Mr Francis DAGUZAN (Troncens)	T	
CC Pays Tarusate	Mr Vincent LESPÉRON (Saint Yagen)	T	
	Mme Sabine DEHEZ (Carcent-Ponson)	S	
CC Pays d'Albret	Mr Jean-Luc BLANC SIMON (Brocas-les-Forges)	T	
CC Pays de Roquefort	Mr Pierre CHANUT (Roquefort)	T	
	Mr Daniel ROZIER (Saint Gor)	S	
CC Gabardan	Mr Serge JOURDAN (Losse)	T	
	Mr Antoine LEQUERTIER (Mauvezin d'Armagnac)	S	
Agglomération du Marsan	Mr Christian CENET (Bougue)	T	





Commission Locale de l'Eau de la Midouze

Séance plénière du 7 juillet 2009

Structure	NOM	Titulaire, Suppléant	Présence 07/07/2009
CC du Pays de Villeneuve de Marsan	Mr Jean-Marc DARTEYRON (St Cricq Villeneuve)	T	
Syndicat mixte de Gestion des Milieux Naturels	Mr Patrick MIMOT	T	
	Mr Pierre DARMANTE	S	
CC Bas Armagnac / Bas Adour	Mr Jean DUCLAVE (Magnan)	T	
CC du Grand Armagnac	Mr Gérard LUFLADE	T	
	Mr Guy REMAZEILLES	S	
Syndicat Intercommunal du Bez	Mme Armandine BEAUGIER	T	
Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du BV du Ludon et du Gaube	Mr Jean-François CAZALIS	T	
	Mr Jean-Michel DARRABA	S	
SIVU des Berges de la Midouze	Alain DEHEZ <i>Xavier LARRETE</i>	T	
Syndicat Intercommunal d'Assainissement des vallées du Midour, de l'Isaute et de la Douze	Mr Claude SILENGO	T	
Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Région de la Douze	Mr Claude LAFFITE	T	
Institution Adour	Mr Bernard SUBSOL	T	
	Mr Régis SOUBABERE	T	

Commission Locale de l'Eau de la Midouze

Séance plénière du 7 juillet 2009

Structure	NOM	Titulaire, Suppléant	Présence 07/07/2009
Collège 2 : Représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées			
Chambre d'Agriculture des Landes	Mr Jean-Luc CAPES	T	
	Mr François LEPARRE	S	
Chambre d'Agriculture du Gers	Mr Marc DIDIER	T	
CCI des Landes	Mr Jean-Marie NEROU (Tembec Tartas SAS)	T	
	Mr Jean-Claude BEZIAT (Aqualandes SAS)	S	
CCI du Gers	Mr Paul BERGAMO	T	Excusé
	Mme Corinne BRUEL	S	Excusée
Association SEPANSO	Mr René CLAVE	T	
	Mr Georges CINGAL	S	Excusé
Association UMINATE	Mme Chantal PAVARD-GIBBS	T	
	Mme Martine DELMAS	S	
Associations de consommateurs	Mme Eliane SERRE-SALHORGNE (Que Choisir)	T	
	Mr Guy PETIT (UDAF)	S	
Fédération de Chasse	Mr Thierry BEREZIAT (40)	T	
Comité Départemental de Canoë Kayak	Mr Albert REVUELTA (40)	T	
Fédération de pêche des Landes	Mr Jacques MARSAN	T	
	Mr Vincent RENARD	S	Excusé
Fédération de pêche du Gers	Mr Claude LANNELONGUE	T	Excusé
	Mr Bernard LAFFARGUE	S	
Comité Départemental du Tourisme	Mr Michel LALANNE (40)	T	Excusé
Comité Régional de la propriété forestière d'Aquitaine	Mr Jean-Henri D'ORGLANDES	T	
	Mr LESCOUZERES	S	

Commission Locale de l'Eau de la Midouze

Séance plénière du 7 juillet 2009

Structure	NOM	Titulaire, Suppléant	Présence 07/07/2009
Collège 3 : Représentants de l'Etat et de ses établissements publics			
Le Préfet des Landes, coordonnateur de bassin, ou son représentant		MR CASTERAN	Excusé
Le Préfet du Gers ou son représentant			
Agence de l'Eau Adour-Garonne	F. JONCOUR		
DIREN Aquitaine			
DREAL Midi-Pyrénées			Excusée
MISE Landes		O. LAURIN	Laurin
MISE Gers			
DRIRE Aquitaine	H. LAHILLE		LAHILLE
ONEMA SD Landes SD Gers	JACQUES HENE SCHUMBER		
DDSV Landes			
DDEA Landes			
DDEA Gers	Jérôme GAUTHIER		

Commission Locale de l'Eau de la Midouze

Séance plénière du 7 juillet 2009

Structure	NOM	Titulaire, Suppléant	Présence 07/07/2009
Invités			
GDSA Aquitaine	Anne BORDESSOULLES		<i>JS</i>
	Marc LAMOTHE		
Chambre d'agriculture des Landes - Services	Bernard GRIHON		
	Julien RABE		<i>Julien Rabe</i>
Chambre d'agriculture des Landes - Services	Thierry BAQUE		X
CRPF	Amélie CASTRO		<i>Excusée</i>
Services techniques Conseil Général des Landes	Marie-Christine DASTE		
	Frédérique LEMONT		
	Aurélie DARTHOS		X
Services techniques Conseil Général du Gers	Mr Eric CADORE		
	Mr Lionel MORPHERA Mr Yann DUCOURNAU		<i>[Signature]</i>
Régie des eaux de MdM	Mr Francis GUILHAMOULAT		<i>[Signature]</i>
Association des irrigants du Midour et de la Douze Gersois	Mr Luc REQUIER		
Midouze nature	Marine HEDIARD		
Région Aquitaine	Eric LAVIE		
Communauté de communes du pays de Roquefort	Cécile SUBRA		
Mairie de Mont de Marsan	Thierry SOCODIABEHERE		<i>[Signature]</i>
ADASEA Gers	HURTES Sophie		<i>[Signature]</i>
Animation SAGE MIDOUZE	Véronique MICHEL		<i>[Signature]</i>
Institution Ajeur	Max ROUSSEL		